

## 6.4. Modifications au RC

Le comité central FSH demande à ses membres de modifier les art. 27 et 27.1 du règlement des compétitions qui concernent la désignation du vainqueur aux jets de 7m ainsi que la formule EC (European Cup).

### Justification:

Précision respectivement alignement aux règles IHF en vigueur.

### Article jusqu'à présent:

#### **Art. 27. Désignation du vainqueur – Matches de promotion / relégation /Coupe**

Le vainqueur du match est désigné conformément aux règles de jeu IHF, le cas échéant en utilisant les jets de 7 mètres comme épreuve décisive.

### Nouvel article:

#### **Art. 27. Désignation du vainqueur – Matches de promotion / relégation /Coupe**

~~Le vainqueur du match est désigné conformément aux règles de jeu IHF, le cas échéant en utilisant les jets de 7 mètres comme épreuve décisive.~~

Le vainqueur du match est désigné conformément aux règles de jeu IHF, le cas échéant lors de prolongation(s) et si nécessaire lors de jets de 7 mètres. [Il s'agit d'une précision émanant des règles de jeu IHF actuelles]

### Article jusqu'à présent :

#### **Art. 27.1 Désignation du vainqueur – Formule de Coupe d'Europe**

1. Différence de buts
2. Nombre de buts marqués à l'extérieur le plus élevé
3. Procédure selon les règles IHF, sans prolongation(s), et en utilisant les jets de 7 mètres comme épreuve décisive pour désigner le vainqueur.

### Nouvel article:

#### **Art. 27.1 Désignation du vainqueur – Formule de Coupe d'Europe**

1. Différence de buts
2. ~~Nombre de buts marqués à l'extérieur le plus élevé . [Il s'agit d'une mise à jour selon les règles de jeu IHF actuelles]~~
2. Procédure selon les règles IHF, sans prolongation(s), et en utilisant les jets de 7 mètres comme épreuve décisive pour désigner le vainqueur.